

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GAT ASSURANCES

Société Anonyme au Capital Social : 45.000.000 Dinars

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

RC : B1154341997

MF : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/04/2017 à 9h30 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

P/le Conseil d'Administration

PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26/04/2017 à 9h30

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2016, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de 10.247.441,821 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2016	10.247.441,821 dinars
Résultats reportés 2015	472.868,533 dinars
Reliquat	10.720.310,354 dinars
Réserve légale (5%)	536.015,518 dinars
Reliquat	10.184.294,836 dinars
Fonds social	200.000,000 dinars
Bénéfice à distribuer (1,350 dinars par action)	6.075.000,000 dinars
Résultats reportés 2016	3.909.294,836 dinars

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 1,350 dinars par action et ce à partir du 03/07/2017 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2017 la somme totale de 48.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2017 la somme totale de 24.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne pour une période de trois années (2017-2018-2019) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, les Commissaires aux Comptes suivants :

.....
.....
.....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés